L'économie sociale est-elle innovante ?

1ère partie – Tour d'horizon des initiatives d'innovation sociale au gré des générations

Olivier de Halleux et François Genot
Octobre 2024

Parler d'innovation sociale se résume souvent à mettre en avant l'aspect novateur d'une idée, en la présentant comme une « solution miracle » capable de répondre aux défis actuels. Cette approche se retrouve dans la manière dont les politiques publiques promeuvent et financent ces initiatives, les érigeant en symboles de la transition, ou du moins d'une vision partielle de celle-ci. L'innovation, quelle qu'elle soit, est alors perçue comme une réponse évidente aux crises et aux enjeux contemporains, sans toujours prendre en compte la complexité des dynamiques sociales qu'elle est censée transformer.

Si cette approche utilitariste de l'innovation sociale a le vent poupe, c'est parce qu'elle est audible auprès de la population en recherche de changement et qu'elle semble facile à mettre en place. De fait, on la retrouve dans un certain marketing de la « transition » repris par beaucoup d'entreprises. Elle est associée à une culture du changement, comme une valeur à intégrer en entreprise et moins comme un véritable levier d'action. Elle s'attache finalement à une définition étriquée de l'innovation (sociale) comme « nouvelle idée qui répond à des besoins sociaux non-satisfaits et qui fonctionne »[1]. Chez SAW-B, nous sommes attachés à plusieurs approches et définitions plus précises de l'innovation sociale à l'instar de celle du Centre de recherche sur les innovations sociales du Canada qui souligne qu'une innovation sociale est "*une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles*"[2].

Pourquoi souhaitons-nous traiter une fois de plus de ce sujet ? Une première analyse de ces définitions laisse apparaître qu'il est toujours d'abord question du « quoi » et du « comment » et moins notamment du « qui ». En occultant le « qui », on passe à côté de réflexions intéressantes. Qui bénéfice de l'innovation sociale ? Qui, et plus précisément dans le champ de l'économie sociale, fait de l'innovation sociale ? Parce que le terme est galvaudé et récupéré sans cesse par le Marché, il est important pour nous de rappeler qu'une innovation doit avant tout répondre à une problématique vécue et pas uniquement à la lubie marchande du moment. Aussi, parce que l'économie sociale regroupe des initiatives supposées être innovantes, nous nous interrogeons d'une part sur la terminologie du mot « innovation sociale. Est-il (encore) assez percutant ? Et, d'autre part, nous nous interrogeons sur la capacité transformatrice de l'économie sociale en tant que mouvement d'entreprises novatrices. L'économie sociale est-elle justement innovante ? Et quelle est la place de l'Etat dans le soutien à accorder à l'économie sociale pour qu'elle soit définitivement innovante et transformatrice ?

Au travers d'exemples concrets d'entreprises et d'associations d'économie sociale, nous avons dressé un tableau des acteurs et actrices qui « vivent » l'innovation sociale. Nous avons rencontré cinq collectifs dans le cadre d'interview afin de comprendre de quelle manière ces collectifs perçoivent leur/l'innovation sociale. Ce sera l'objet de cette première analyse. Une deuxième analyse reviendra sur le questionnement plus large de l'économie sociale comme « innovation sociale » de grande ampleur et de la place de l'Etat dans cet élan.

Qui bénéficie de l'innovation sociale ? Qui fait de l'innovation sociale ?

A cette question, on pense directement aux bénéficiaires/usagers/clients…). Il faut que cette innovation leur serve et, pour SAW-B (comme d'autres collectifs), que les bénéficiaires soient acteurs de cette innovation, qu'elle vienne d'eux, est une condition *sine qua non.* Cette vision n'est pas partagée par énormément d'acteurs économiques, voire du milieu associatif où le « faire pour » ou « à la place de » reste une habitude bien ancrée.

Mais quelle est cette approche de SAW-B que nous définissions rapidement en introduction ? Nous empruntons ici la lecture de Jacques Prades qui rappelle que l'innovation sociale peut se lire selon deux approches. La première insiste sur le fait que l'innovation sociale consiste à répondre à des besoins non ou mal satisfaits. Par exemple en formulant une offre complémentaire en matière de mobilité urbaine ou rurale (champs dans lequel l'action du marché et de l'Etat est insuffisante). La deuxième approche insiste quant à elle sur le fait que l'innovation sociale se caractérise surtout par une autre manière de satisfaire des besoins sociaux. Le mouvement pour le logiciel libre est un exemple d'innovation dans la manière de produire des biens et services.

La définition de Jacques Prades s'inscrit davantage dans cette deuxième approche. « *L'innovation sociale est le nom donné à ces dispositifs qui sont mis en place par des collectifs réunis par une propriété commune dont l'objectif n'est pas la recherche infinie d'une plus-value, mais celle d'une auto-organisation de la vie sociale à partir de mille petits foyers* ». Cette définition insiste sur la double dimension culturelle et politique de l'innovation tout en mettant de côté les habituelles acceptions technologiques et économiques.

L'économiste Jacques Prades propose quelques critères qu'il est important selon lui d'attacher à l'innovation sociale. En nous inspirant de sa réflexion, nous pouvons dire que, plus qu'un produit, un processus, une nouvelle organisation du travail, l'innovation sociale est vue comme un dispositif caractérisé par :

- l'émanation d'un collectif issu de la société civile ;
- l'ancrage dans un territoire, urbain ou rural ;
- la limitation de l'empreinte écologique ;
- la mise en jeu d'une propriété collective ;
- la détermination de règles de délibération démocratiques ;
- le financement éventuellement marchand mais non dicté par la lucrativité.

En complément, on pourrait préciser le premier critère en soulignant l'importance de la prise en compte des besoins d'une population et donc du « Qui ». A ces critères, s'ajoutent les visées ou les finalités de l'innovation. Celles-ci participent à la transformation sociale que revêt toute innovation. En effet, l'innovation sociale (sociétale) doit tendre vers une transformation ou un changement social dont les objectifs pourraient être :

- « La réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits,
- La solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité,
- L'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, la culture, l'environnement et la démocratie) »[3].

Ceci établit, le « qui » semble encore peu abordé. Qui bénéficie de l'innovation sociale et qui en fait ? Le réduire aux bénéficiaires et aux « entrepreneurs » occulte en réalité aussi une bonne partie de la réponse. Qui veut de l'innovation sociale ? A qui profite-t-elle ? Ces deux autres dimensions sont tout aussi importantes.

La première question, « qui veut de l'innovation sociale ? », est à mettre en parallèle avec la question, quelque peu subversive, « qui s'en moque que ce soit innovant ? ». De fait, les bénéficiaires ne sont pas demandeurs d'innovation. Ils sont avant tout à la recherche de solutions quant à leurs problèmes. Que la réponse soit innovante ou non n'a pas d'importance du moment qu'elle convienne à la situation. Il en va de même pour les acteurs et actrices du secteur associatif et du champ de l'économie sociale qui ne sont pas opposés à l'innovation sociale mais n'en font pas une nécessité absolue dans les finalités sociales qu'ils se donnent.

En revanche, certains nouveaux acteurs se réclamant de l'entreprenariat social sont portés par l'innovation sociale mais davantage dans la recherche d'une plus-value financière, pas nécessairement avouée, ou encore pour des raisons culturelles et symboliques notamment au travers de la norme du mérite de l'innovateur trouvant la réponse « au(x) problème(s) du monde ». On retrouve une approche similaire auprès de décideurs politiques et des financeurs privés ou publiques très demandeurs d'innovation sociale. Il est d'ailleurs intéressant de voir ce concept émergé avec force après la crise de 2008, en même temps que la notion d'impact social[4]. Pour relancer l'économie sur le chemin de la croissance, l'innovation sociale est un trait de langage puissant dans le discours politique. En France, par exemple, la politique du plein emploi initiée par Emmanuel Macron en est emprunt et nous pourrions la paraphraser comme suit : « Finançons les innovations sociales pour la relance économique et pour le plein emploi »[5].

Pourquoi ces acteurs s'intéressent-ils à l'innovation sociale ?

Qu'est-ce qui incitent des acteurs diversifiés à s'intéresser à l'innovation sociale ? Pourquoi les bénéficiaires ne sont pas nécessairement demandeurs d'innovation ? Les problèmes actuels ne sont fondamentalement pas différents de ceux d'il y a 10 ans ou 20 ans et plus. Ils s'accumulent, se renforcent et les inégalités économiques ne diminuent pas. Est-ce que modifier la manière dont on répond aux problèmes les rendent moins présents ? Est-ce qu'on diminue le problème à la racine, en réduisant le nombre d'"entrants", c'est-à-dire le nombre de personnes qui, à un moment, se retrouvent confrontées au problème ?

Ces questions se posent aussi pour le secteur associatif et l'économie sociale. Historiquement, ils ont toujours évolué en prenant en compte de nouvelles informations, de nouveaux besoins. Le terrain, la recherche et les politiques mises en place sont des sources permanentes d'adaptation. Ils « faisaient de l'innovation sociale » bien avant que le concept d'innovation sociale n'émerge.

Depuis une quinzaine d'années, on observe les deux nouveaux types d'acteurs. D'un côté, de nouveaux entrepreneurs qui viennent contrecarrer et détourner les pratiques et les habitudes de l'économie sociale et du secteur associatif. De l'autre côté, des financeurs qui ont modifié leur regard sur le contexte socio-économique en devenant friands « d'innovation sociale » et conditionnant leurs aides à ces innovations. Ce qui oblige l'ensemble des acteurs à se soumettre à de nouvelles logiques de financement et d'évaluation sans nécessairement créer du nouveau, de l'innovant.

Pourquoi des nouveaux acteurs économiques s'intéressent à l'innovation sociale ? Plusieurs éléments entrent en ligne de compte. Tout d'abord, et pas la moindre, une véritable volonté de changer les choses, de faire bouger les lignes, dans le contexte de crises actuel. La recherche de sens au travail est aussi une explication. Les origines sociales, culturelles, économiques des nouveaux acteurs peuvent aussi être un angle de compréhension de cet intérêt pour l'innovation sociale, entre pratiques historiques et adaptation à des pratiques économiques plus classiques, en visant l'équilibre entre « rentabilité (entendons réaliser des profits importants) et finalité sociale ». « On peut faire les deux » diraient certains, alors même que la quête absolue du profit et la concentration des capitaux est la raison principale des inégalités croissantes dans le monde. Une bonne partie de ces nouveaux entrants construisent leur projet entrepreneurial sur une vision dépolitisée de la société, sans prise en compte des relations de pouvoir et de domination, sans remettre en cause le problème initial ni le comprendre parfois.

Pourquoi les financeurs, et les décideurs, se concentrent sur l'innovation sociale ? Il y a d'abord un lien essentiel avec le capitalisme qui repose, notamment, sur la modernité et l'innovation. Innover, innover et (encore !) innover pour le progrès qui participe à la croissance économique. Le champ social a échappé pendant un temps à cette doxa mais la crise de 2008 a modifié la donne. Celle-ci a réduit les moyens de l'Etat qui avait déjà entamé depuis les années 80 des politiques d'amoindrissement des dépenses publiques pour ne pas dire d'austérité. Dans le sillage de ces politiques de l'Etat-Social actif (moins d'Etat ou plutôt un Etat qui dépense moins et qui favorise le libre marché pour combler cette baisse des coûts), l'innovation sociale a été perçue comme un instrument supplémentaire pour faire plus avec moins. Les objectifs officieux de ces innovations sont de trouver des réponses aux conséquences de certaines politiques, aux externalités négatives du capitalisme et, parfois, à de réels besoins non satisfaits. Il en a découlé une privatisation accrue des services publics. La référence à l'innovation sociale par les financeurs ne vise pas à déconstruire des systèmes inopérants et encore moins à veiller à l'émancipation collective et à transformer socialement la société. C'est surtout un moyen de renvoyer la balle des problèmes à d'autres : externaliser les conséquences, mais aussi les problèmes. "Si vous n'y arrivez pas, c'est parce que vous n'êtes pas innovant !"

Des générations d'innovation sociale pour éclairer le « qui »

Le capitalisme repose sur la croissance permise notamment par une innovation ancrée dans la recherche et le développement. Selon l'économiste autrichien Joseph Schumpeter, le progrès et l'innovation sont les moteurs du capitalisme. Il précise que le capitalisme est un cycle perpétuel d'innovations en remplaçant d'autres. L'évolution technologique donne naissance à des innovations rendant caduques les précédentes. Schumpeter parle ainsi de « destruction créatrice »[6] dans la manière dont le capitalisme s'organise entre les moments de

« crise » et de « prospérité », l'innovation étant à la fois la résultante et la réponse à une crise. En ce sens, Schumpeter désigne ce processus par « grappes d'innovations »[7]. Lorsqu'une une crise émerge, la société trouve une innovation en réponse à cette crise jusqu'à la prochaine. L'économiste parle de grappe car d'une innovation majeure va suivre une multitude de plus petites créant une phase de croissance de l'économie sur plusieurs décennies. Le cas de l'apparition du chemin de fer au milieu du XIXème siècle est un bel exemple puisqu'il va permettre le développement industriel de territoires jusque-là peu influencés par l'esprit civilisationnel de la modernité.

Lorsqu'une « nouvelle » innovation majeure voit le jour, celles de la génération précédente sont moins porteuses de croissance et une crise s'enclenche. Pour Schumpeter, l'innovation n'a rien de quantitatif. Il s'agit bien d'une transformation qualitative de l'économie par le génie de la figure de l'entrepreneur. Sans la personne de l'entrepreneur, l'économie demeurerait stationnaire sans possibilité de croissance. Pour Schumpeter, le profit d'une entreprise est la résultante et la récompense de la pensée créatrice de l'entrepreneur qui prend un engagement risqué pour la société.

Cette approche, à la fois technocentrée et de l'individu-innovant, est encore très prégnante aujourd'hui. Comme nous l'avons vu, elle est à distinguer de celle « d'innovation sociale » qui s'ancre dans des valeurs progressistes et de transformation sociale, même si un grand nombre d'acteurs économiques ne connaissent pas ces différences (ou ne souhaitent pas les voir). Benoît Levesque, sociologue canadien en économie sociale, souligne que cette approche de l'innovation est assez récente[8] puisqu'elle date des année 60, époque où d'autres modes de travail et de production apparaissent en dehors du cadre des règles du marché capitaliste. « Des entreprises alternatives » voient le jour comme des coopératives qui réalisent des expérimentations sociales diverses.

Benoît Levesque rappelle également que ce concept d'innovation sociale a évolué et fluctué entre 1960 et aujourd'hui. Pour l'illustrer, il s'appuie sur l'idée de « grappes d'innovations » de Schumpeter. Il soutient que les cycles d'innovations sociales peuvent être associés à des générations. Par « génération d'innovation sociale »[9], il entend qu'une innovation sociale se caractérise par plusieurs aspects notamment technologique, institutionnel et humain. Cette diversité s'ancre dans des moments historiques, des générations, liés à des crises socio-économiques. Pour cela, il s'appuie sur les entreprises d'économie sociale, sources d'innovations sociales, même si le chercheur reconnait que ce n'est qu'au début des années 90 que le terme d'innovation sociale devient une référence pour l'économie sociale. Avant les années 90, disons que l'économie sociale faisait de l'innovation sociale sans le savoir. Ce qui démontre aussi la limite du concept dans le discours politique visant davantage aux intérêts de certains plutôt qu'aux réels besoins de la population concernée. Avant de citer les générations d'innovations sociales, qu'est-ce qui permet, toujours selon Benoît Levesque, de les qualifier comme telles ?

Deux paires de critères en opposition permettent d'embrasser cette idée de « génération ». Il y une première opposition entre la « radicalité et l'incrémentalité » d'une innovation sociale. Par « radicale » Benoît Levesque entend une innovation qui transforme véritablement les politiques publiques et la société dans son ensemble. Il cite notamment le cas des entreprises d'insertion qui ont été un véritablement changement dans la manière d'aborder les problématiques d'emploi. Par « incrémentale », l'auteur souligne la multitude des initiatives à la marge qui sont des innovations d'amélioration. Si elles se rattachent à une innovation sociale « radicale »

et au plus elles sont nombreuses alors elles peuvent être transformatrices. On peut citer comme exemple les Territoires Zéro Chômeurs qui ont démontré leurs atouts et leurs limites[10]. La deuxième opposition de critères est faite entre innovation « forte » et « faible ». Par « forte », Benoît Levesque suggère qu'une innovation sociale le sera si elle est pérenne dans le temps (elle change vraiment les choses) et, également, si elle est le fruit d'un collectif, d'une entreprise qui s'inscrit dans un écosystème d'autres collectifs et institutions, en ce compris l'Etat. Un exemple emblématique en économie sociale sont les maisons médicales que nous détaillerons plus loin. A l'inverse, une innovation sociale est faible si cet écosystème est inexistant ou peu valorisé dans la légitimité commune à donner à l'innovation. C'est-à-dire qu'elle est uniquement portée par l'entreprise qui l'a mise sur pied avec le risque de s'essouffler. On peut prendre les exemples de New-B ou encore des coopératives d'alimentation qui restent très fragiles.

Au regard de l'histoire, ces critères permettent de lire les générations d'innovations sociales. Ces générations sont couplées à des crises socio-économiques et politiques. Cet aspect générationnel permet d'insister sur le caractère mouvant et variable d'une innovation sociale. Il rappelle que la temporalité est un facteur prépondérant dans la naissance, l'établissement, la reconnaissance et « l'oubli » (l'oubli peut se caractériser par le fait que la société oublie qu'un acquis soit le résultat d'une innovation sociale, ou par la disparation de cet acquis) d'une innovation sociale.

Quatre générations jalonnent trois crises. La première crise qui s'enclenche dans les années 60 concerne le travail et plus spécifiquement celui de son sens dans une économie de marché en voie de mondialisation. Cette crise va évoluer à la suite de fractures économiques, comme celle du « Pétrole » en 1973, qui donneront lieu à un chômage important. Ces deux phases de la crise du travail vont mener à deux générations d'innovations sociales entre les années 60 et 80. La première est issue des mouvements autogestionnaires propices à une démocratisation du travail. La deuxième génération regroupe les initiatives de remise à l'emploi.

La deuxième crise est celle de la fin de l'Etat-Providence à partir des années 80. A travers le monde occidental, des politiques néolibérales sont engagées menant à une reconfiguration de l'Etat. Des services à la population qui lui étaient dévolues sont laissés au Marché. C'est à cette époque que l'économie sociale va s'intéresser à l'innovation sociale car de nouvelles demandes et besoins émergent au sein de la population. Benoît Levesque cite quatre filières dans lesquelles l'économie sociale était et est particulièrement active à savoir les services aux personnes (1), l'insertion (2), le développement local (3), le commerce équitable et l'environnement (4). Ces filières composent la troisième génération.

La dernière filière va d'autant plus être investie par l'économie sociale à l'amorce des années 2000 puisque les questions écologiques sont beaucoup plus présentes dans l'espace public et politique. Si bien qu'on pourrait parler d'une quatrième génération d'innovations sociales en réponse à la crise écologique et environnementale. Cette génération entend repenser le rapport entre l'économie et le social mais aussi le rapport à la nature.

De cet ensemble, nous pouvons élaborer un tableau offrant une lecture des innovations sociales avec les trois crises, les quatre générations d'innovations sociales et les quatre critères. A ces générations, nous en avons ajouté une cinquième qui vient compléter la première génération en réponse à la crise écologique. Comme

un cycle qui se referme, nous estimons que le sens du travail est particulièrement (ré)interrogé d'autant plus depuis la pandémie de la COVID-19 et le phénomène de la « grande démission »[11]. Faisant face à l'urgence climatique et à la nécessité de revoir le modèle de production, bon nombre de travailleuses et travailleurs ont décidé d'investir sous d'autres formes leur vie professionnelle, jusqu'à démissionner. Il faut noter que ce questionnement du travail n'a pas uniquement touché les classes les plus élevées mais largement aussi, et surtout, les classes moyennes. A contrario, il reste des personnes qui, du fait de leurs conditions de travail et de vie, sont dans l'incapacité de mener un tel revirement. On le constate, là où la crise du travail des années 60-70-80 était davantage collective, elle est aujourd'hui beaucoup plus individuelle et liée à une désillusion générale du travail. Attention, que cette désillusion n'est pas synonyme d'un refus de travailler[12]. Il s'agit plutôt d'un nouveau rapport au travail qui est en partie la conséquence d'un manque de considération politique des acteurs économiques et des instances dirigeantes sur les enjeux du travail face aux défis économiques, sociaux et environnementaux qui se présentent à nous aujourd'hui.

Voici le tableau que nous avons mobilisé dans le cadre de nos rencontres avec des acteurs de l'économie sociale (voir ci-dessous) afin de déterminer leur niveau d'innovation sociale.

Crises socio-économique et politiques	**Générations d'innovations sociales**	**Radicale** (Vrai transformation institutionnelle)	**Incrémentale** (C'est leur nombre qui fait leur force)	**Forte** (Changement et pérennité car entreprise non-isolée)	**Faible** (pas de compromis d'acteurs et laissé entre les porteurs d'innovation, risque de non-pérennité).
Crise du travail – années 60 à 80	1ère génération de démocratisation du travail				
	2ème génération de remise à l'emploi				
Crise de l'Etat-Providence – années 80 à 2000	3ème génération des nouveaux mouvements sociaux				
Crise écologique – années 2000 à aujourd'hui	4ème génération des initiatives environnementales et sociales				
	5ème génération de la désillusion-déconstruction du travail				

Innovations sociales d'hier et aujourd'hui, quelles différences ?

Nous avons utilisé ce tableau pour analyser les interviews que nous avons réalisées auprès d'acteurs et actrices de l'économie sociale[13]. Ces collectifs ont été choisi selon les cinq générations ciblées. Nous avons tenté d'une part de savoir s'ils y correspondaient bien. Et, d'autre part, ce qui est le plus intéressant, nous avons discuté de leur vision de leur/l'innovation sociale et de la réponse qu'elle donne aux besoins des personnes. En les comparant au travers de cette grille, nous avions également la possibilité de voir comment une innovation sociale évolue dans le temps puisque les générations s'étalent des années 60 à nos jours. La liste des cinq innovations sociales émanant de l'économie sociale n'est pas exhaustive. Nous avons surtout illustré les générations pour comprendre leur évolution.

Les Maisons médicales – 1ère génération « Démocratisation du travail »

Le mouvement des maisons médicales trouve ses origines au milieu des années 60, une période marquée par une contestation sociale et politique inspirée par les idéaux de Mai 68. Les jeunes médecins de cette époque, désireux de se distancer des pratiques médicales traditionnelles, s'installèrent dans des quartiers économiquement faibles, notamment à Liège dès 1972. Cette démarche s'inscrivait dans une volonté plus large de transformation sociale et de promotion de la santé, aux côtés d'autres initiatives comme les plannings familiaux et les maisons de droits. Le principe de base de la maison médicale était, et est encore aujourd'hui, de proposer aux patients la prise en charge globale des soins en un seul lieu par l'accueil d'une équipe médicale pluridisciplinaire.

Les principes d'égalité salariale et d'autogestion étaient centraux dans ce modèle. Il ne s'agissait pas seulement de réformer l'entreprise médicale, mais de répondre aux besoins de santé de manière globale, intégrée, continue et accessible. L'autogestion et l'égalité salariale visaient à donner un sens politique fort à ces pratiques, valorisant de manière égale tous les professionnels de santé, du médecin au kinésithérapeute en passant par le personnel d'accueil. Ce modèle cherchait à s'écarter des idées héritées des générations précédentes et à traiter la santé dans une perspective holistique, incluant les déterminants socio-économiques comprenant les revenus et le statut social mais aussi les conditions d'emploi et de travail, l'accès à l'éducation, l'environnement physique, la mobilité etc.

La reconnaissance par l'État a été un tournant pour les maisons médicales. Elle ne fut pas facilement atteinte car l'intervention du gouvernement n'était pas la bienvenue pour la branche libérale des médecins. Deux grèves importantes ont eu lieu en réponse. La première en 1963-1964 et la deuxième en 1979-1980 durant lesquelles les médecins remettront en cause les prérogatives et mesures de l'Etat en matière d'organisation et de financement des soins de santé qui iraient à l'encontre de la liberté médicale. Pour les maisons médicales, ces événements étaient un argument de la nécessité de mettre en place un financement forfaitaire pour les soins de santé allant dans le sens d'une mutualisation plus forte encore. Le paiement au forfait est un contrat entre les organismes assureurs et les maisons médicales permettant aux patients de couvrir leurs frais de soins de santé en versant un montant fixe par mois à la maison médicale de leur choix. Les maisons médicales, en opposition à la médecine libérale, ont profité de cette période pour demander un financement durable, ce qui a été partiellement obtenu grâce à l'intervention du Premier Ministre de l'époque, Wilfried Martens. Ce soutien étatique était crucial pour la survie des maisons médicales, confrontées à des difficultés

financières au début des années 1980. Il aura fallu donc une quinzaine d'année pour que le service des maisons médicales soit entièrement reconnu. En ce sens, on peut parler d'un « innovation radicale » tant les politiques publiques de soins de santé ont été transformées en institutionnalisant le fonctionnement au forfait.

La même année, la Fédération des Maisons Médicales (FMM) a été créée, marquant un pas de plus vers une reconnaissance, par l'état, du modèle alternatif que représentent les maisons médicales. D'année en années, le nombre de maisons médicales augmente, donnant aujourd'hui du travail à 2000 personnes en Wallonie-Bruxelles. Cette reconnaissance est aussi celle de l'autogestion, de la gestion de l'entreprise par elle-même en l'occurrence par l'ensemble du personnel, soit directement, soit indirectement par des représentants élus. Ce principe de gouvernance couplée à l'égalité salariale a participé grandement à l'innovation que représente l'approche de santé-globale (prise en charge globale des soins en un même lieu) et son financement au forfait. On peut qualifier le projet des maisons médicales « d'innovation sociale forte » parce qu'il est le fruit d'un élan collectif important qui a perduré dans le temps.

Les années 2000 sont un autre tournant décisif. L'intégration des accords du non-marchand en 2001-2002 a apporté une reconnaissance totale aux maisons médicales, avec la création de commissions paritaires et d'échelles barémiques. C'est une avancée pour le corps médical. Cependant, cette reconnaissance a aussi limité la liberté des maisons médicales, notamment en ce qui concerne l'égalité salariale, remettant en question un principe fondamental du modèle qui le rendait innovant. Progressivement, beaucoup de maisons médicales ont donc abandonné le principe de l'égalité salariale tant parce qu'elles étaient soumises au cadre des commissions paritaires que pour des raisons économiques. Preuve qu'une innovation sociale se transforme selon les aléas politiques et conjoncturels.

Plus récemment, les maisons médicales ont été confrontées à d'autres enjeux. En 2016, Maggie De Block a tenté de démonter le système des prestations forfaitaires, en arguant qu'il coûtait trop cher. Bien que le modèle forfaitaire soit critiqué, les représentants des maisons médicales arriveront à défendre et prouver que le modèle reste moins onéreux que le système des soins à la prestation. Malgré une existence de 50 ans et une reconnaissance, le modèle des maisons médicales reste soumis à des tensions politiques historiques.

Ces dernières années, une autre problématique se présente. Le nom "Maison Médicale" n'étant pas protégé, des investisseurs privés peuvent exploiter et user du nom et du modèle économique sans en partager les valeurs fondamentales. On voit donc apparaître des « maisons médicales » qui, à l'inverse des maisons médicales initiales, s'installent par exemple dans des quartiers cossus où les gens sont statistiquement moins malades[14]. En demandant un forfait à ces personnes, les gestionnaires de ces « nouvelles maisons médicales » savent qu'ils verront moins souvent de patients dans leur cabinet du fait de leur situation sociale et économique. Au travers de cette dérive, on constate qu'une initiative, visant à l'origine la transformation de la société, peut facilement être reprise à des fins contre lesquelles celle-ci se bat. On peut y voir la conséquence de « l'oubli » de l'histoire de l'innovation sociale. Les maisons médicales faisant maintenant pleinement partie de l'environnement de la santé publique, on oublie qu'elles ont à l'époque modifié la manière de concevoir l'accès à la santé.

Notons aussi que cet oubli peut s'incarner au sein de certaines maisons médicales ou des tensions internes peuvent exister entre travailleurs plus engagés politiquement et d'autres. Il ne s'agit pas seulement d'un

constat unique aux maisons médicales mais il témoigne de la perte de la connaissance de l'histoire et des valeurs initiales. Cela étant, le projet politique des maisons médicales reste fort. En témoignent les cotisations élevées des membres de la Fédération des Maisons Médicales. Les collectifs ont cette envie d'être représentés et d'être soutenus. Ce combat pour une santé globale, s'il n'est pas nécessairement porté directement par les citoyens, est vécu par les patients qui bénéficient de soins de qualité. Avoir un système de santé accessible à toutes et tous, c'est bien de cela dont nous avons besoin au-delà même de toute innovation.

Le Trusquin, entreprise d'insertion – 2ème génération de « remise à l'emploi »

Le Trusquin est un Centre d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP) créé en décembre 1995 et installé à Marche-en-Famenne. Il forme des personnes éloignées de l'emploi aux métiers de la construction et de la rénovation du bâtiment avec une approche prédominante pour l'écoconstruction et les matériaux biosourcés, du transport de personnes et de colis, d'ouvrier-environnementaliste.

Les futures EFT-OISP, qui deviendront encore plus tard les Centres d'Insertion Socio-Professionnelle, sont nés au début des années '80 de structures d'éducation / d'accompagnement de la jeunesse qui cherchaient à apporter une perspective optimiste et valorisante pour les jeunes bénéficiaires en décrochage scolaire et dont l'accompagnement devait se clôturer à leur majorité. En effet, leur parcours chaotique les plonge souvent dans une spirale d'échecs. Le cumul des difficultés sociales, familiales et d'apprentissage scolaire hypothéquait sérieusement leur avenir[15].

De nombreuses initiatives ont vu le jour pour répondre au besoin social d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes en mettant en place une pédagogie spécifique, intégrant l'orientation professionnelle, des formations de base (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau) et des formations à un métier. Elles étaient sources d'une triple innovation : 1. La formation des bénéficiaires se fait dans une approche globale et personnalisée, intégratrice des différentes dimensions (psychologique, sociale, professionnelle, …) de la vie des stagiaires 2. La formation professionnalisante se fait sur des terrains d'action réels (formation par le travail) 3. Dans des structures de formation qui se veulent de vraies entreprises.

Ces initiatives sont nées alors qu'aucun cadre juridique, administratif ou financier *ad hoc* n'existait pas. Les porteurs de projet étaient contraints de composer avec un melting pot de financements, de recourir aux transferts d'emploi, etc. et de faire face à l'opposition d'acteurs économiques, mais aussi au scepticisme d'opérateurs classiques tel que le Forem, en leur faisant comprendre progressivement le rôle de passerelle qu'elles mettaient en place.

En 1995, afin de mettre de l'ordre et d'assurer un financement équitable entre les structures, tout en apportant une importante reconnaissance institutionnelle, le Gouvernement wallon adopte un cadre législatif (Arrêté du Gouvernement Wallon du 6 avril 1995)[16] venant structurer le secteur de la formation et de l'insertion socio-professionnelle en Wallonie.

Agréée comme Entreprise de Formation par le Travail en juillet 1997, le Trusquin s'ouvrait à l'ensemble des demandeurs d'emploi et pouvait prétendre à une subvention structurelle de fonctionnement et de masse salariale pour couvrir son action de formation. L'équipe et les activités de formation a connu une forte croissance durant ces vingt dernières années. De deux travailleurs en 1996, l'équipe se compose aujourd'hui

de 18 personnes. Par année, c'est une cinquantaine de stagiaires qui sont formés pour un total de 35.968 heures de formation[17].

Les CISP sont bien implantés dans les paysages des régions. Ils répondent à des marchés publics et créent avec les opérateurs classiques des partenariats économiques et de mise à l'emploi. Ils sont aussi souvent reconnus pour des compétences spécifiques, il en est ainsi de l'écoconstruction pour le Trusquin.

Le Trusquin comme bon nombre de CISP est confronté aujourd'hui à une difficulté de recrutement de stagiaires, renforcé par la période de la COVID 19. Le public-cible semble de plus en plus éloigné de l'emploi, n'ayant plus les prérequis de base (ne maitrisant même plus les quatre opérations arithmétiques usuelles) et percevant peut-être plus difficilement le sens du travail qu'auparavant. Les bénéficiaires n'étant plus au rendez-vous, cela amène inévitablement les directions de ces entreprises à s'interroger sur la réponse au besoin des bénéficiaires qu'apporte actuellement le modèle CISP.

Et pourtant, les chiffres du chômage mis en parallèle avec les nombreux métiers en pénurie, ou à tout le moins en recherche de recrutement, rend la finalité des CISP, avec leur spécificité de servir les personnes les plus éloignées de l'emploi, plus essentielle que jamais. Ce n'est donc pas le besoin qui est réinterrogé mais bien la manière d'y répondre, avec cette question prégnante « Comment répondre au besoin de personnes qui ne savent pas elles-mêmes ce qu'elles recherchent ? ».

Cette situation poussent les CISP à renouer avec leur ADN d'innovation sociale et à envisager de nouvelles pistes de réponse au besoin social : allonger le temps de stage pour éviter une cassure dans l'accompagnement, sortir de la logique métier (nombreux stagiaires sortant ne continuant pas dans leur filière de formation) pour aller vers de l'accrochage professionnel préparant au monde de l'entreprise (se concentrer sur les soft skills), accompagner les stagiaires devenus employés dans les entreprises (qualification professionnelle au sein de l'entreprise)… Les constats et les pistes de solution devront être collectivisées, l'articulation entre les acteurs repensée, des budgets devront être alloués pour de la recherche, des expérimentations devront être évaluées, le cadre législatif quant à lui devra évoluer certainement… Et tout cela en gardant bien au cœur du projet la finalité sociale (parfois mise à a mal par les exigences de performance économique, ce qui peut amener à se questionner : « Innove-t-on socialement pour démocratiser le travail ou au nom de la performance économique ? »[18]) bien que les directions, qui en sont garantes, approchent bien souvent l'âge de la retraite, ce qui constitue un risque de défaillance dans la transmission, et donc d'oubli, de l'histoire de l'innovation sociale au sein de ces structures.

Au regard de leur histoire, les CISP peuvent être considérés comme une innovation sociale radicale ayant permis une transformation des politiques publiques qui, en institutionnalisant les CISP, ont démocratisé la formation professionnelle et l'accès à l'emploi par la prise en compte du besoin social d'insertion socio-professionnelle d'un public adulte pour lequel aucun dispositif n'était jusqu'alors adapté. L'innovation sociale peut également être considérée comme forte dans le sens où les CISP sont le fruit d'un collectif d'initiatives ayant mis en place une réponse similaire au même besoin social ; institutionnalisés par l'Etat, pérennes depuis les années 80', et implantés territorialement comme acteurs économique et acteurs de la formation professionnelle. La radicalité et la force de l'innovation sociale ne sont pas figées dans le temps…elles devront être réévaluées à la lueur de l'évolution des CISP.

« Nos Oignons », collectif d'économie sociale– 3ème génération « des nouveaux mouvements sociaux »

Depuis 2012, l'association « Nos Oignons » s'engage à promouvoir une agriculture durable et sociale. Au cœur de ses activités, l'accent est mis sur la rencontre, la collaboration et la solidarité entre personnes de divers horizons et professionnels de l'agriculture. « Nos Oignons » cible en priorité, mais pas exclusivement, des individus ayant recours à des services de santé mentale, de lutte contre les addictions, et d'aide sociale. La démarche de l'association est intersectorielle, insistant sur l'interconnexion entre la santé humaine et celle des sols. Pionnière du mouvement de l'agriculture sociale en Belgique, « Nos Oignons » aspire à la restauration simultanée des sols et des humains via un soutien concret à la production agroécologique et l'accès à une alimentation locale et durable.

L'agriculture sociale, telle que pratiquée par « Nos Oignons », consiste à accueillir des personnes en quête de mieux-être dans des fermes ou des entreprises agricoles et horticoles. Ces personnes participent à des activités diversifiées aux côtés de professionnels sociaux et du monde agricole, créant ainsi des liens de solidarité. Les évaluations des projets-pilotes ont démontré des bénéfices significatifs pour toutes les parties prenantes. Les personnes accueillies, les volontaires les structures sociales et de santé, ainsi que les agriculteurs impliqués ont trouvé au sein de « Nos Oignons » un état d'esprit collectif, une fenêtre vers la solidarité et la confiance mutuelle.

« Nos Oignons » se distingue par une approche qui va au-delà du traitement des symptômes. L'asbl ne fait pas de l'assistance. En intégrant les personnes dans un environnement où elles peuvent donner autant que recevoir, l'association s'appuie sur la force et le potentiel de l'entraide plutôt que sur une posture uniquement thérapeutique. Elle valorise la cohabitation et la collaboration entre les individus et l'environnement naturel, considérant que la santé des sols et celle des humains sont intrinsèquement liées. Ceci témoigne aussi de la volonté de s'écarter d'une rationalisation de la souffrance psychologique et mentale, vu uniquement par le prisme de la réhabilitation à tout prix, issue du moindre investissement de l'Etat dans les politiques sociales depuis les années 80. Aujourd'hui, l'Etat axe son travail sur une approche comptable de l'accès aux droits en dénombrant les personnes « réintégrées » plutôt que de savoir si ces personnes sont bien intégrées. Pour le dire autrement, L'Etat n'accompagne plus mais incite en proposant des services individualisés accessibles aux personnes en difficulté, et ce, dans une logique d'activation des potentialités de chacun. Il considère que ce n'est plus à ses instances publiques de prendre en charge la souffrance des gens mais bien à eux de prendre leur responsabilité face aux aléas de la vie[19] en allant vers les services proposés. Par son projet, « Nos Oignons » invite au contraire à une démarche collaborative mettant au centre la personne, sans se concentrer uniquement sur la « pathologie » et sur sa responsabilité à en sortir. Dans le collectif, chaque personne trouve une place et ce comprenant les professionnels impliqués. C'est en cela que l'initiative est novatrice.

En 2022, plus de 370 fermes en Wallonie faisaient partie de ces projets, accueillant plus de 850 personnes. Cependant, en 2024, malgré des efforts de plaidoyer, les financements ont diminué, obligeant certains projets à fermer. Cette baisse de financements témoigne un peu plus de la difficulté d'initiatives d'économie sociale travaillant hors des cadres habituels d'être soutenues. Jugées trop singulières, pour ne pas dire anticonformistes, ou trop liées à une vision politique, ces initiatives porteuses de réelle innovation sociale ne sont pas considérées comme pouvant intégrer l'agenda des politiques libérales actuelles. Pour « Nos

Oignons » et ses partenaires, il est pourtant crucial de sensibiliser les politiques et les institutions à la nécessité d'étendre ces initiatives au-delà des projets-pilotes pour couvrir l'ensemble du territoire wallon et reconnaître l'innovation qu'elles représentent. Cela requiert une reconnaissance politique et institutionnelle accrue des dispositifs d'agriculture sociale, ainsi qu'un modèle accessible aux institutions sociales et de santé, à leurs bénéficiaires, et aux acteurs de la ruralité, principalement les agriculteurs.

Pour pérenniser et étendre ses initiatives, « Nos Oignons » doit par conséquent naviguer entre « innovation » et « le risque d'instrumentalisation lié à l'institutionnalisation ». Ce risque d'instrumentalisation est de voir le projet être soumis aux normes et outils d'évaluation des financeurs publics. Il est vital de trouver un équilibre qui permet de reconnaître officiellement ces pratiques sans en altérer leur essence. L'association milite pour une reconnaissance politique et une simplification des dispositifs pour qu'ils restent accessibles et efficaces, tout en maintenant la liberté et la diversité qui font leur force. Si le nombre de projets de fermes peut laisser penser qu'il s'agit d'une « innovation sociale forte », elle reste « incrémentale et faible » du fait du manque de reconnaissance auprès de l'Etat qui pourrait permettre une vraie transformation institutionnelle.

Mais le projet de l'association n'est-il pas aussi une réponse à la crise écologique ? Pourquoi ne pas le considérer comme faisant partie de la génération des initiatives environnementales et sociales ? C'est une preuve que les générations se croisent et ne sont pas des momentums hermétiques sans lien entre eux. Dans notre lecture de « Nos Oignons », nous avons souhaité davantage souligner cette approche novatrice de l'accompagnement de la personne comme un service qui n'est pas ou peu rendu par l'Etat.

Coopeos, coopérative citoyenne – 4ème génération « des initiatives environnementales et sociales »

Coopeos est une coopérative citoyenne qui valorise le bois local pour des besoins énergétiques et précisément de chauffage. Elle réalise des chaudières à bois et accompagne les structures souhaitant revaloriser leurs déchets verts. Plus largement, le message de Coopeos est de souligner que la relation entre l'être humain et l'environnement est indéniablement cruciale. Notamment dans le besoin constant en énergie pour la vie humaine et la production inévitable de déchets qui en résulte. En ce sens, l'impact de l'énergie est souvent négatif, exacerbant les tensions politiques. Il est essentiel d'agir sur la consommation d'énergie et de substituer l'énergie fossile par des ressources renouvelables locales. Parmi ces ressources, le bois offre une alternative socialement bénéfique et économiquement accessible contrairement au pétrole qui profite aux grosses entreprises pétrolifères. S'il est géré en dehors de toute spéculation liée au marché, le bois peut soutenir les entreprises locales, créant des emplois, même peu qualifiés, et favorisant l'insertion professionnelle.

Coopeos incarne cette vision à travers trois pôles : l'aspect social, la gouvernance participative, et le développement de projets. En interne, Coopeos adopte une gouvernance participative avec une égalité salariale, expérimentant un modèle de gouvernance partagée où les décisions ne sont pas centralisées. Avec les clients, l'objectif est de développer des projets durables plutôt que de s'en tenir aux tenants financiers avec le risque de viser les bénéfices pour générer des profits. Une grille d'analyse rigoureuse aide à choisir les clients selon des critères économiques, sociaux et environnementaux, privilégiant des structures avec des

valeurs communes et un objet social (entreprises d'économie sociale, écoles, communes, quartiers durables etc.).

Sur le plan de la sensibilisation, Coopeos s'engage à suivre les projets sur une décennie, notamment en collaborant avec les écoles pour répondre aux besoins du secteur public. Le statut de coopérative a facilité leur acceptation et reconnaissance, transformant progressivement leur modèle en une référence crédible. Cette évolution est marquée par une diversification de leurs partenaires, incluant désormais de nouvelles entreprises au-delà du secteur public.

Cependant, tous les projets soumis à Coopeos ne sont pas acceptés. Coopeos exclut les projets qui ne respectent pas ses critères de sensibilisation, mais cherche toujours un équilibre entre pérennité économique et sociale. Cette démarche a attiré l'attention du ministre du Budget wallon, soulignant l'influence croissante de Coopeos dans l'intégration de clauses sociales ainsi que de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics. Ceci illustre une volonté de changement politique global.

La coopérative n'est pas qu'une simple entreprise. Elle expose une véritable innovation pas seulement technologique par son système de chauffage mais bien sociale par son travail de sensibilisation et d'accompagnement de fond. Il ne s'agit pas de vendre des chaudières au bois pour en vendre. Il y a un sens dans la démarche donnée à l'activité commerciale qui est de promouvoir une consommation d'énergie à des fins sociales et environnementales et non de profit. Ce sens, bon nombre de nouvelles coopératives se le donnent. En matière d'énergie, on peut encore citer « Champs d'énergie ». Dans le secteur de l'alimentation, il existe des coopératives comme Agricovert. Ce dynamise témoigne de la multitude des initiatives à la marge visant un changement de paradigme. Comme Benoît Levesque le dit, il s'agit d'innovations sociales incrémentales, c'est leur nombre grandissant qui pourra permettre un véritable changement.

En termes de croissance interne, l'équipe de Coopeos a doublé en un an, reflétant une augmentation de 50 % du chiffre d'affaires. Cependant, la croissance n'est pas un but en soi ; l'objectif est de partager leur modèle comme un "commun", via une politique d'essaimage. Coopeos collabore avec d'autres coopératives pour promouvoir l'économie sociale.

Ainsi, Coopeos ne cherche pas seulement à croître mais à créer un modèle durable et reproductible, visant à changer les paradigmes politiques et économiques tout en restant fidèle à ses valeurs de durabilité, de gouvernance partagée, et de bénéfices sociaux. Cette volonté d'essaimage en fait sa force mais également sa faiblesse. Sa force car elle contribue à la multiplication du projet et donc à l'incrémentalité de l'innovation. Elle constitue aussi une faiblesse car malgré le nombre croissant de ce type d'initiatives, l'innovation peine à sortir d'un « entre-soi ». Le modèle de Coopeos reste fragile car il doit encore être davantage reconnu par l'Etat comme un modèle économiquement viable répondant à une besoin social. Parce qu'il entend complètement revoir l'organisation du travail et de l'économie, il a besoin de plus de temps pour constituer une innovation sociale véritablement forte. D'où l'importance de continuellement démontrer que les entreprises d'économie sociale ont été et sont encore à « l'origine des cadres légaux qui institutionnalisent des innovations sociales dont elles sont porteuses et expérimentatrices »[20].

Spolia, nouvelle entreprise d'économie sociale – 5ème génération de « la désillusion-déconstruction du travail »

Spolia est une entreprise, fondée en octobre 2023, installée en Région bruxelloise et active dans la récupération et le réemploi de matériaux de construction.

Spolia est née d'un double constat de quatre architectes concernant le réemploi de matériaux de la construction : d'une part, l'offre de matériaux de construction en réemploi n'est pas du tout à la hauteur des besoins et des potentialités malgré la présence d'autres acteurs ayant des activités et objectifs similaires ; d'autre part, énormément de matériaux ne sont tout simplement pas démontés/réutilisés car les lots sont trop hétéroclites. Ils se donnent pour mission de répondre à ce double constat. Le projet se situe plutôt donc du côté de l'exnovation en matière de circularité. Le terme exnovation est utilisé depuis quelques années dans le champ des études sur la transition écologique et vise « la mise à terme intentionnelle d'infrastructures, de technologies, de produits et de pratiques existantes »[21]. Spolia n'invente pas une nouvelle activité mais participe à la relance d'une activité déjà ancienne (réemploi des matériaux de la construction) dont la pertinence est réactualisée par les enjeux de la transition.

La recherche de sens est l'initiateur et la balise de leur projet, bien au-delà de la volonté d'impact environnemental. Ils ont lancé le projet en supplément de leurs travails respectifs, sans se rémunérer, sans même la volonté pour certains de travailler comme salarié de la structure quand cela sera possible, en voulant se positionner en complément et non en concurrent des acteurs existants, et sans vouloir aller au-delà de la taille d'une PME à long terme. Le positionnement de Spolia était initialement limité à l'économie circulaire. Au fur-et-à-mesure de rencontres et de réflexions en interne, le projet s'est inscrit dans l'économie sociale, en cohérence avec les valeurs des fondateurs.

La volonté d'une structure au fonctionnement démocratique en a été le départ, amenée particulièrement par une des fondatrices qui, lors d'expériences précédentes sur des gros projets, a dû constater l'omniprésence des relations de domination entre maitres d'ouvrages et ouvriers (dont le sous paiement des derniers n'est qu'un des éléments). Il y avait la volonté de « déconstruire » ce modèle et d'imaginer une entreprise beaucoup plus égalitaire, loin du fonctionnement classique du secteur de la construction qui peut encore se résumer de la façon suivante : « le travail de bureau pour les diplômés, le travail manuel pour les personnes sans formation ». Ils ont eu la volonté de « déconstruire » cette stratification sociale au travers de la constitution d'une coopérative et la prise de décision démocratique mais également en amenant l'ensemble des acteurs du projet à travailler sur les chantiers.

Dans la vision à moyen-long terme a aussi émergé la volonté de pouvoir engager des personnes en insertion socio-professionnelle, ce qui pourrait renforcer la mission sociale du projet tout en permettant l'accès à de nouveaux marchés publics (avec clause sociale). Les relations à l'Etat se limitaient au départ à la recherche de financements. Il leur a fallu l'aide d'un accompagnateur (Coopcity) pour identifier les différentes opportunités de financements. Ils ont alors été impressionnés par le nombre d'appels à projets qui sont lancés, et y ont perçu une réelle volonté politique de faire bouger les lignes en matière de circularité.

Pour le futur, s'ils rêvent à une politique coordonnée et centralisée au sein d'un ministère, ils attendent plus pragmatiquement que l'Etat joue un rôle de financeur suffisant (notamment via les aides à l'emploi, mais

également un rôle de partenaire économique (via les marchés publics intégrant des clauses environnementales, circulaires, et quand ils seront mandatés en insertion, des clauses sociales).

Spolia est aujourd'hui encore en phase de lancement avec comme enjeu central le maintien du sens au cœur de leur projet tout en faisant face aux réalités économiques de marché. L'innovation sociale de Spolia ne se situe pas tant dans leur expertise en matière de circularité (exnovation liée au changement de culture par la responsabilisation des maitres de chantiers et des entrepreneurs face à leur production et à leurs déchets) que dans la volonté d'un travail « directement centré sur les activités qui améliorent la qualité de vie »[22], dans la manière de l'organiser et dans sa finalité, qui se traduit notamment par la déconstruction sociale qui s'est installée progressivement au cœur de leur vision d'entreprise (égalitarisme et démocratie au sein de l'entreprise) et qu'ils tentent de mettre en place dans un secteur au fonctionnement éminemment conservateur. On pourrait parler d' « exnovation sociale », le projet venant appliquer/améliorer dans un secteur d'activités une déconstruction sociale (mise à terme intentionnelle de pratiques) réalisée, ayant existée, ou en cours dans d'autres contextes ou sur d'autres secteurs comme nous l'avons vu avec les maisons médicales.

L'innovation/exnovation sociale peut être, à ce stade d'avancement du projet, considérée comme incrémentale et faible au sens où, si elle participe à une amélioration, elle n'est pas collective (limitée à la structure), n'a pas de prétention de transformation politique/institutionnelle (l'Etat est perçu comme financeur et prescripteur), et le lien avec d'autres collectifs se limite aux dimensions entrepreneuriales. Toutefois, par son entrée dans l'économie sociale et par sa mise en réseau avec d'autres collectifs et avec les institutions, le changement culturel et la déconstruction sociale portés par le projet pourraient progressivement prendre une portée plus systémique et politique, collectivisant les enjeux avec d'autres acteurs « incrémentaux » de cette innovation sociale et formant ensemble ce qu'appelle Benoît Lévesque « une matrice d'innovation sociale »[23].

Comme résumé de cette analyse des cinq collectifs, nous avons complété le tableau créé sur base des éléments théoriques de Benoît Levesque. A lecture général de ce tableau, on constate que nous avons qualifié de « radicale » et « forte » que deux innovations sociales à savoir les maisons médicales et les entreprises d'insertion. La dimension temporelle joue un rôle prépondérant dans la réelle transformation institutionnelle et le changement d'un secteur. En ce sens, il ne faudrait pas comprendre que les autres innovations sociales ne sont pas « radicales » et « fortes ». Il est plus important de savoir quand elles le seront et de quelle manière elles peuvent être davantage soutenues dans la transformation culturelle, sociale, économique et politique qu'elles proposent.

Crises socio-économique et politiques	Générations d'innovations sociales	Innovation sociale de l'économie sociale	Radicale	Incrémentale	Forte	Faible
Crise du travail – années 60 à 80	1ère génération de démocratisation du travail	Les maisons médicales	X		X	
	2ème génération de remise à l'emploi	Les entreprises d'insertion	X		X	
Crise de l'Etat-Providence – années 80 à 2000	3ème génération des nouveaux mouvements sociaux	Les collectifs d'économie sociale et solidaire		X		X
Crise écologique – années 2000 à aujourd'hui	4ème génération des initiatives environnementales et sociales	Le renouveau des coopératives citoyennes de consommation et de production		X		X
	5ème génération de la désillusion-déconstruction du travail	L'émergence des nouvelles entreprises d'économie sociale		X		X

Les risques et tensions pour les acteurs de l'innovation sociale

La grille dresse une lecture possible du terme d'innovation sociale au cours de la récente histoire de l'économie sociale. Les exemples analysés selon ce prisme de génération témoigne d'une évolution fluctuante des réponses données aux besoins de la société et du concept même d'« innovation sociale ». Pour s'en tenir à nos questions de départ, « qui fait de l'innovation sociale et qui en bénéficie ? », revenons sur deux angles morts qui se présentent aux acteurs de l'innovation sociale. Le premier est interne aux structures et associations à finalité sociale. Le second angle mort concerne les autres acteurs, *a priori* externes à ces associations à finalité sociale et qui voient une opportunité financière et/ou politique dans l'innovation sociale.

Commençons par le premier angle mort dont la lecture d'Yves-Marie Abraham est interpellante[24]. Sociologue de l'économie, ce chercheur canadien interroge l'innovation sociale sur base du comportement et des pratiques des promoteurs de l'innovation sociale. Ils visent bien ici les acteurs qui font de l'innovation sociale et qui en tirent un avantage. Selon lui, tous ces acteurs convoitent un même capital symbolique qui est celui de la « bienfaisance ». Yves-Marie Abraham parle de capital car il estime que le déploiement de l'innovation sociale met continuellement ces acteurs en concurrence. Ce capital de la « bienfaisance » est tout simplement primordial pour la survie économique de ces acteurs. En démontrant leur « impact positif pour la société » et leur « utilité sociale », ils peuvent espérer convoiter des financements privés et/ou publiques. On voit alors apparaître un marché de la « bienfaisance » qui bénéficie finalement que peu aux principaux intéressés, à savoir les personnes réellement dans le besoin. Cette critique est proche de celle attribuée à la coopération au développement par Thomas Piketty[25] et bien d'autres chercheurs.

Parmi les acteurs de l'innovation sociale, Yves-Marie Abraham cite les entreprises d'économie sociale. Elles font partie de ce qu'il appelle les « producteurs d'innovation sociale » portés par le souhait de transformer la société mais aussi par la reconnaissance sociale et le sens qu'ils y trouvent. Les entreprises d'économie sociale sont fortement dépendantes de financements privés, entre autres des organismes philanthropiques, et publiques, ce qui les obligent à se conformer aux agendas et aux attentes de ces financeurs. Limitant leurs financements car n'ayant pas les mêmes objectifs, les financeurs mettent en concurrence « les producteurs d'innovation sociale » qui ne peuvent que se restreindre à « jouer le jeu ». Ce tableau cynique est une réelle impasse d'autant plus qu'il peut être vécu inconsciemment par les entreprises d'économie sociale. Lors de nos interviews, les personnes étaient conscientes de cette pierre d'achoppement. Comment ne pas être cantonné comme roue de secours aux problèmes causés par le capitalisme ? Comment aller au-delà au travers d'une action politique plus profonde encore ?

Le second angle mort, non sans lien avec le premier, concerne des acteurs du monde marchand qui voit en « l'innovation sociale » une réelle opportunité financière.

Terme aujourd'hui galvaudé, « l'innovation sociale » est un trait de langage de marketing détournant la finalité sociale vers une finalité marchande. C'est-à-dire que le risque de récupération et d'instrumentalisation par le Marché est bien présent. Il est clair que d'autres visions de l'innovation sociale, diamétralement opposées, coexistent. Citons en deux qui ont la caractéristique similaire de s'adosser à l'économie de marché. Celle du « social business » tout d'abord qui regroupe des entreprises se présentant comme « innovantes ». Elles se disent « innovantes » soit parce qu'elles s'appuient sur une technologie censée améliorer les conditions de la vie humaine ce qui permet de s'affubler du qualificatif de « sociale ». Soit, elles récupèrent du milieu associatif un modèle permettant de s'ancrer dans le marché. C'est le cas par exemple des entreprises qui reprennent des invendus des supermarchés pour les revendre. Elles promeuvent la lutte contre le gaspillage tout en arguant qu'elles permettent à une population pauvre d'accéder à une nourriture bon marché. La logique économique est efficace puisqu'il s'agit de valoriser financièrement des produits invendus. Le but étant de garder au maximum des produits dans la boucle du Marché. Pourquoi en effet donner ces produits alors qu'on peut encore les vendre ? Là où elles se différencient également des associations qui œuvrent dans ce même domaine, c'est que les invendus sont aussi vendus à des particuliers, qui ne sont pas nécessairement dans le besoin, via une application téléphonique... à laquelle les personnes dans un situation de précarité n'ont pas accès, ne possédant pas nécessairement de smartphone. Et bien sûr, toute la question sur la qualité de ces

produits et sur le système de l'agro-industrie est totalement éludée du moment « qu'on vienne en aide aux plus démunis ». Pour les associations de récupération d'invendus, c'est une concurrence malsaine puisqu'elles bénéficieront de moins de produits alimentaires pour les personnes précaires qu'elles aident habituellement, privées de denrées réintégrées sur le marché. Le besoin n'est donc plus du tout rencontré et le modèle profite au marché.

Conclusion, vers un revirement de l'approche de l'Etat ?

Ces portraits de quelques acteurs de l'économie sociale autour du concept d'innovation sociale et de ses dérives nous laissent perplexes. Que faire ? Parce que la notion est dévoyée, utilisée à mauvais escient, devrait-on y renoncer ? Plusieurs options sont possibles et peuvent être discutées. La première est en effet de renoncer à la terminologie car définitivement engluée dans les mécanismes du marché. La deuxième est d'adjoindre un terme qui vient préciser le concept d'innovation sociale et lui redonner son sens premier, comme par exemple, « innovation sociale émancipatrice » proposée par Philippe Dufort, académicien canadien spécialiste de la question[26]. La troisième option est d'adopter un autre terme pour souligner cette visée transformatrice. Enfin, la quatrième option, plus stratégique, est de conserver le terme pour des raisons pragmatiques d'accès aux financements et indirectement de changement des mentalités en interne.

De nouveau, toutes ces options ne doivent pas éluder les questions de fonds qui sont de savoir pourquoi on fait de l'innovation sociale et surtout pour/par qui ? Aussi, comment les innovations sociales peuvent-elles être davantage émancipatrices ? Quel rôle l'Etat peut-il jouer ? La satisfaction des besoins essentiels, sans exclure les individus et en garantissant leurs droits sociaux, doit rester une des lames de fond de toute volonté transformatrice. Il est certain que cet accomplissement ne pourra se faire avec un Etat complaisant envers une économie du tout au marché. Un « Etat-partenaire »[27] est nécessaire dans le revirement économique qu'il est urgent d'amorcer. C'est précisément ce dernier point sur lequel nous nous pencherons dans une deuxième analyse.

---

[1]Mulgan, G., Tucker, S., Ali, R. and Sanders, B. (2007). *Social Innovation: What It Is, Why It Matters and How It Can Be Accelerated*. Oxford: Skoll Centre for Social Entrepreneurship.

[2]Définition du Centre de recherche sur les innovations sociales (Canada) [en ligne], https://crises.uqam.ca/

[3]Pour reprendre la définition de l'utilité sociale proposée par l'économiste français Jean Gadrey (citée par CHIBANI-JACQUOT Ph. et FREMEAUX Ph, « L'innovation sociale, R&D de l'économie sociale et solidaire », dans Alternatives Economiques, *La fabrique de l'innovation sociale*, hors-série n° 652, juin 2013, pp. 13-14).

[4]Nous avons écrit plusieurs analyses sur le sujet en démontrant la dislocation continue de l'Etat-Providence ou social au profit de l'Etat-Gestionnaire. Dans la mouvance de la néolibéralisation de l'Etat initiée dans les années 80, la quantification de l'impact social fait

partie des méthodes récentes pour démontrer l'utilité d'un service et donc son financement. Clotuche, J. (2017). Evaluation de l'impact social : derrière les techniques, des enjeux sociopolitiques. SAW-B [en ligne], Évaluation de l'impact social : derrière les techniques, les enjeux sociopolitiques - SAW-B Fédération d'économie sociale

[5]On retrouve parmi les priorités du Président de la République française « l'objectif du plein emploi » en favorisant notamment l'innovation. Objectif plein emploi. | Élysée (elysee.fr)

[6]Dupret, X. (2007). Schumpeter, maître à penser de la « destruction créatrice ». Gresea [en ligne], Schumpeter, maître à penser de la "destruction créatrice" - Gresea

[7]Guénette, J. (2018). Schumpeter : l'entrepreneur au service de l'innovation. HuffPost [en ligne], Schumpeter: l'entrepreneur au service de l'innovation | HuffPost Nouvelles

[8]Callorda Fossati, Ela. Degavre, F. Levesque, B. (2018). L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique. Revue de la régulation [en ligne], L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique (openedition.org)

[9]*Op cit.*

[10]Pour en savoir plus sur les territoires zéro chômeur de longue durée, vous pouvez lire De Bolster, H. (2018). Territoires zéro chômeur de longue durée : bien plus que de l'emploi ! SAW-B [en ligne], Territoire zéro chômeur de longue durée: bien plus que de l'emploi! - SAW-B Fédération d'économie sociale. Et pour savoir plus sur les limites dans le contexte belge, Martes, Y. (2022). Territoires zéro chômeur de longue durée : outil intéressant ou poudre aux yeux ? La Revue politique [en ligne], « Territoires zéro chômeur de longue durée » : outil intéressant ou poudre aux yeux ? - Politique (revuepolitique.be)

[11]Moulier Boutang, Y. (2023). La lune de la grande démission, le doigt de la valeur travail. Cairn [en ligne], La lune de la grande démission, le doigt de la valeur travail | Cairn.info et De Bolster, H. (2024). Le capitalisme : un système économique, culturel et social. Jusqu'où le capitalisme influence-t-il nos esprits ? SAW-B , *à paraître*

[12]Méda, D. (2023). Dominique Méda, sociologie : « Cessons de répéter que les jeunes ne veulent plus travailler ». Le Monde [en ligne], Dominique Méda, sociologue : « Cessons de répéter que les jeunes ne veulent plus travailler » (lemonde.fr) et Serell, M. (2022). Dominique Méda sur le mythe de la France flémarde. France Inter podcast [en ligne], Dominique Méda sur le mythe de "la France flemmarde" & le danseur étoile François Alu | France Inter (radiofrance.fr)

[13]Nous remercions Frédéric Palermini, coordinateur de l'intergroupe liégeois des maisons médicales, Aurélie Claesys Bouuaert, chargée de mission chez « Nos Oignons », Frédéric Bourgeois et Caroline Lambin, tous deux administrateurs au sein de Coopeos, Lionel Herinckx et Arthur Godefroid, co-fondateurs de Spolia et Patrick Truccolo, Directeur du Trusquin pour le temps qu'ils nous ont accordé.

[14]Sur le lien entre les inégalités d'espérance de vie et les revenus, voici un aperçu intéressant. Observatoire des inégalités (2022). Quelles sont les inégalités d'espérance de vie en fonction des revenus ? Observatoire des inégalités [en ligne]. Quelles sont les inégalités d'espérance de vie en fonction du revenu ? (inegalites.fr) Et à propos du rapport entre l'inégalité et l'état de santé d'une société , nous vous invitons à lire cet interview de Richard Wilkinson. Merckaert, J. (2014). Richard Wilkinson : « Les inégalités nous rendent malades ». Revue projet [en ligne], « Les inégalités nous rendent malades » | Cairn.info

[15]Site internet du Trusquin - Notre Histoire , https://trusquin.be/qui-sommes-nous/notre-histoire/

[16]Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément des entreprises de formation par le travail du 06 avril 1995

[17]Site internet du Trusquin - Notre Histoire , https://trusquin.be/qui-sommes-nous/notre-histoire/

[18]Callorda Fossati, Ela. Degavre, F. Levesque, B. (2018). L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique. Revue de la régulation [en ligne], L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique (openedition.org)

[19]Franssen, A. (2006). L'Etat Social actif et la nouvelle fabrique du sujet. L'Harmatta [en ligne], Microsoft Word - ArticleAF -Soc Bio.doc (uclouvain.be)

[20]Mortier, Q. (2024). Edito – Contre l'extrémisme : les corps intermédiaires. SAW-B [en ligne], EDITO - Contre l'extrémisme: les corps intermédiaires! - SAW-B Fédération d'économie sociale

[21]Callorda Fossati, E, Sureau, S., Bauler Tom (2023). Arrêtons l'empilement, engendrons l'exnovation. Revue Démocratie [en ligne], Arrêtons l'empilement, engendrons l'exnovation (revue-democratie.be)

[22]Callorda Fossati, Ela. Degavre, F. Levesque, B. (2018). L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique. Revue de la régulation [en ligne], L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique (openedition.org)

[23]*Op Cit.*

[24]Durand Folco, J. (s.d.). L'innovation sociale comme champ de bataille. Université Saint-Paul [en ligne], L'innovation sociale comme champ de bataille — École d'innovation sociale Élisabeth Bruyère (innovationsocialeusp.ca)

[25]Caramel, L. (2015). Thomas Piketty fustige des Européens qui « se donnent bonne conscience » en Afrique. Le Monde [en ligne], Thomas Piketty fustige des Européens qui « se donnent bonne conscience » en Afrique (lemonde.fr)

[26]Dufort, P. (2019). L'innovation sociale émancipatrice : fondements théoriques néopolanyiens. Université Saint-Paul [en ligne], Microsoft Word - Note 1 - Dufort - IS émancipatrice.docx (innovationsocialeusp.ca)

[27]Bauwens, M. (2018). « Avec un Etat partenaire, les "biens communs" permettent de développer l'emploi ». Le Monde [en ligne], « Avec un Etat partenaire, les "biens communs" permettent de développer l'emploi » (lemonde.fr)

Avec le soutien de

Ce texte vous parle, nos idées vous interpellent ? C'est le but !

Cette analyse s'inscrit dans notre démarche de réflexion et de proposition sur des questions qui regardent la société. Si vous voulez réagir ou en discuter avec nous au sein de votre groupe, de votre espace, de votre entreprise, prenons contact. Ensemble, faisons mouve-ment pour une alternative sociale et économique !

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be ou 071 53 28 30

À la fois fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente, SAW-B mobilise, interpelle, soutient, et innove pour susciter et accompagner le renouveau des pratiques économiques qu'incarne l'économie sociale. Au quotidien, nous apportons des réponses aux défis de notre époque.

Rédaction : Olivier de Halleux et François Genot
Relecture : Joanne Clotuche
Illustration : IA - Bing-Creator